Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Bercher du 9 février 2022

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021.
2. Communications du Bureau.
3. Grande salle-Demande de crédit complémentaire-Mise en conformité ECA pour une utilisation supérieure à 300 personnes – Préavis 2022-01
   Rapporteure : Mme Carole Milian-Chappuis, Commission des finances
   Rapporteur : M. Stéphane Vulliens, Commission ad hoc
4. Acquisition d'une surface d'env. 16'616 m² sur la parcelle 173, affectée en zone para-agricole et propriété d'Olivier Gilliand– Préavis 2022-02
   Rapporteure : Mme Carole Milian-Chappuis, Commission des finances
5. Communications de la Municipalité
6. Propositions individuelles.

Le Président M. Bernard Grigis salue l'assemblée, M. le Syndic Ludovic Peguiron, Mme et MM. les Municipaux. Il salue Mme Ludmilla Sapin, secrétaire municipale, M. Victor Fiadeiro, boursier communal ainsi que le public.

Les Conseillères et Conseillers communaux ont reçu la convocation dans les délais. Le Président vérifie que ces derniers ont reçu l'ensemble du courrier nécessaire à ce Conseil.

Appel

Effectif du Conseil	40	Excusés	0		
		Absents	0	**Présents**	**40**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et implore la protection divine sur les travaux de l'assemblée.

Il est passé à l'ordre du jour :

1. **Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021**

La discussion est ouverte quant au procès-verbal du 8 décembre 2021.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

M. le Président Bernard Grigis rappelle la date des prochaines votations fédérales fixée au dimanche 13 février.

Les futures élections cantonales auront lieu le 20 mars. Il remercie déjà l'ensemble des membres du Bureau, les suppléants et les aides extérieures au Bureau pour leur disponibilité.

Au nom du Bureau, M. le Président Bernard Grigis remercie Mme Edith Bissat, conseillère communale et membre du Bureau durant de nombreuses années, pour son investissement, sa rigueur et son soutien.

3. Grande salle-Demande de crédit complémentaire-Mise en conformité ECA pour une utilisation supérieure à 300 personnes – Préavis 2022-01

La parole est donnée à M. le Municipal Jean-Marc Chatelan qui argumente le préavis.

La parole est donnée à Mme Carole Milian-Chappuis, rapporteure de la Commission des finances, laquelle recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole est donnée à M. Stéphane Vulliens, rapporteur de la Commission ad hoc, lequel recommande d'accepter le préavis tel que présenté

La discussion sur le Préavis 2022-01 est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte, par 38 voix pour et 1 abstention

La demande de crédit complémentaire pour une mise en conformité ECA de la grande salle pour une utilisation supérieure à 300 personnes

selon le préavis n° 2022-01.

4. Acquisition d'une surface d'env. 16'616 m² sur la parcelle 173, affectée en zone para-agricole et propriété d'Olivier Gilliand– Préavis 2022-02

La parole est donnée à M. le Syndic Ludovic Peguiron qui argumente le préavis.

La parole est ensuite donnée à Mme Carole Milian-Chappuis, rapporteure de la Commission des finances, laquelle recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion sur le Préavis 2022-02 est ouverte.

Discussion

M. Joël Krähenbühl demande si la deuxième partie du terrain (13'300 autres m^2 de parcelle 173) est constructible.

M. le Syndic Ludovic Peguiron répond par la négative car ce terrain est en SDA (surfaces d'assolement) et il faudrait trouver un accord avec le Canton.

M. Joël Krähenbühl demande si regrouper toutes les activités sportives sur ce terrain serait envisageable. Pourrait-on créer un terrain de foot par exemple ?

M. le Syndic Ludovic Peguiron répond que lors de la visite de la Conseillère d'Etat Christelle Luisier, cette dernière avait confirmé l'impossibilité de modifier la géométrie de la surface en zone d'utilité publique située à la Praz et que la zone para-agricole existante et située sous la gare devrait permettre d'accueillir une partie des activités sportives de la Praz. Une première analyse de la Municipalité avait démontré que l'implantation d'un terrain de foot sous la gare serait envisageable, mais que cette activité considérée un peu plus nuisible (son et lumière) que les autres envisagées (tennis et tous ses dérivés, et pétanque) occuperait une trop grande partie de la surface disponible.

M. Yves Mützenberg demande, en cas d'acceptation du préavis, le montant des frais pour la réservation de cet achat.
Si le Canton ne devait pas accepter le projet, qu'adviendrait-il des montants engagés pour l'achat de cette parcelle ? Et que fera-t-on de la parcelle si on ne peut pas construire ce qui a été demandé.

M. le Syndic Ludovic Peguiron explique qu'il s'agit d'une promesse de vente conditionnelle. La condition pour que la Commune devienne propriétaire de cette parcelle, c'est son affectation. Les seuls frais engagés jusqu'à la signature de l'acte de vente sont les frais d'études engagés afin de proposer au propriétaire un acte notarié. Si le Canton refuse le plan d'affectation proposé, il n'y aura pas d'achat de la parcelle.

M. le Syndic Ludovic Peguiron précise que ce terrain sera une zone d'utilité publique qu'on aura le loisir d'occuper comme la Commune et le Conseil le souhaitent durant les 15 prochaines années.

M. Gilbert Dutoit demande des précisions concernant la taxe sur la plus-value dont le montant s'élève à CHF 116'000.-.

M. le Syndic Ludovic Peguiron répond que cette taxe est imposée par la LAT. Les cantons doivent légiférer sur cette taxe, la Confédération imposant dans sa loi un minimum de 20% sur la plus-value. Le Canton de Vaud a opté pour ce minimum de 20%. Ces 20% taxés doivent normalement être redistribués par le Canton aux propriétaires qui seraient lésés par une perte d'affectation (passage de zone constructible en zone agricole par exemple).
Dans notre situation, nous devrions alimenter ces 20% sur la plus-value. On a estimé le terrain à environ CHF 15.- de la zone para-agricole, le terrain est acheté à CHF 50.-, on a donc une plus-value de CHF 35.- (35x16'616 m^2 dont on prend le 20%). Cette plus-value revient au Canton.

M. Michel Gonin confirme auprès de la Municipalité le fait que nous ne sommes pas pressés de réaliser des nouvelles constructions sur cette surface d'utilité publique et que nous avons 15 ans pour le faire.
M. le Syndic Ludovic Peguiron répond que la Commune pourrait imposer une contrainte supplémentaire de limite de temps inférieure à 15 ans mais que ça n'est pas la volonté de cette dernière.

M. Yan Pellouchoud demande si le terrain pourrait être réaffecté en zone agricole dans le cas où la Commune ne fait rien sur cette zone durant 15 ans.

M. le Syndic Ludovic Peguiron confirme ce point.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte, par 38 voix pour et 1 abstention

L'acquisition d'une surface d'env. 16'616 m² sur la parcelle 173, affectée en zone para-agricole et propriété d'Olivier Gilliand

selon le préavis n° 2022-02.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Stéphanie Chevalley communique des informations concernant les résultats du rapport technique de l'hydraulicien mandaté pour notre commune pour l'amélioration de l'eau potable.

Points positifs :

- Globalement, bonne qualité de notre eau
- Des solutions de traitement de l'eau peuvent être mises en place pour éviter les problèmes de l'année passée (directement sur notre réseau de Saint-Cierges)
- Pas de résidus médicamenteux

Points négatifs :

- Certaines sources sont vulnérables (proximité de la route, absence d'accès à sec)
- Trop de nitrates, de certains pesticides et de chlorothalonil. Concernant ce dernier, la solution de traitement se réalisera à l'échelle régionale.

En mai, une demande de crédit va être proposée pour une seconde phase de travaux qui consistera à :

- Financer une campagne de prélèvements dans les captages pendant 3-4 mois

- Mettre en place un système de monitoring dans le réservoir de Saint-Cierges
- Réactualiser le système de télégestion
- Mettre en place un système provisoire cette année de chloration automatique directement dans le réservoir. Ce système pourra être réutilisé ponctuellement.
- Choisir une solution de traitement pérenne (traitement par UV, avec ou sans préfiltration), la volonté de la commune n'étant pas d'avoir de l'eau chlorée en continu.

La troisième phase de travaux sera la mise en place en 2023 du traitement UV, moyennant une nouvelle demande de crédit.

La Municipalité a décidé d'anticiper la campagne d'analyses. En effet, ces dernières sont plus pertinentes de mars à juin, époque durant laquelle de nombreux travaux agricoles sont effectués et où le volume des pluies est conséquent. La municipalité a pris la décision d'utiliser le 10% du crédit qui sera demandé ultérieurement au Conseil pour ces analyses.

6. Propositions individuelles

M. Stéphane Vulliens relève la vétusté des locaux de la voirie et des pompiers dans les bâtiments de la FENACO. Pourrait-on penser à de nouveaux locaux sur la parcelle dont on a voté l'achat ce soir ? La Municipalité prend note de cette remarque.

M. Pierre Teuscher demande si, en cas de pénurie d'eau, la ville de Lausanne alimente toujours notre commune et si cette eau est soumise aux mêmes traitements que nos sources.

Mme Stéphanie Chevalley confirme que nous pouvons solliciter l'eau lausannoise en fonction des besoins. L'eau de Lausanne vient des sources de Thierrens, elle est chlorée à 0,1 mg/l et fait le détour par Bercher. On ne peut pas assurer notre approvisionnement seuls. Mme Stéphanie Chevalley rappelle qu'une étude régionale est en cours et qu'à moyen terme, nous devrons être interconnectés avec les communes élargies de Montanaire, Echallens, Lausanne et Yverdon et trouver des solutions globales, entre autres, au problème du chlorothalonil.

M. Stéphane Vulliens s'inquiète de l'état déplorable de la route qui va du parc animalier en direction de la passerelle de Boulens.

M. Bertrand Bécholey rappelle le délai supplémentaire imposé par le Canton et ses services qui ont estimé que ce chantier était de grande importance étant donné que le chemin était élargi d'1 mètre. Les travaux devraient commencer en juin-juillet. M. Bertrand Bécholey s'engage à aller estimer sur place si des travaux provisoires peuvent être réalisés dans l'intervalle.

M. Michel Gonin demande des informations concernant la révision du plan d'affectation que la commune de Bercher doit présenter au Canton.

M. le Syndic Ludovic Peguiron confirme qu'environ 200 communes, considérées comme surdimensionnées, doivent réviser leur plan d'affectation. Bercher en fait partie. Christelle Luisier, conseillère d'Etat en charge du territoire, ayant arrêté la date ambitieuse du 20 juin

2022 pour l'entrée en vigueur des nouveaux plans d'affectation, les services de l'Etat ont l'obligation de faire circuler le dossier de Bercher le plus rapidement possible.

M. Michel Gonin demande si une information à la population est prévue.

M. le Syndic Ludovic Peguiron communique que le processus de mise à jour du plan d'affectation (PA) correspond à une procédure de mise à l'enquête publique traditionnelle de 30 jours qui doit être précédée d'une information publique. La population va donc être conviée afin que la Municipalité présente le plan d'affectation qui va être mis à l'enquête.

Durant les 30 jours de mise à l'enquête publique, des observations ou oppositions peuvent être faites. Les oppositions seront réceptionnées par la Municipalité et traitées avec l'aide de leur mandataire (Bureau Plarel) et les solutions discutées avec les propriétaires qui auraient fait opposition seront soumises au Conseil. D'ici la fin de l'année, la Municipalité va présenter un document demandant au Conseil de valider tous les règlements d'opposition ainsi que le PA. Si aucun accord n'est trouvé, le dossier passe en deuxième instance au niveau cantonal qui règle les recours.

M. le Président Bernard Grigis clôt la discussion et conclut la séance du Conseil à 20h51.

Pour le Bureau du Conseil

Le Président — La Secrétaire

Bernard Grigis — Catherine Dutoit

CONSEIL COMMUNAL 1038 BERCHER